

AR Prefecture

006-210600771-20240410-02-BF

Reçu le 22/04/2024

Département

Des

Alpes Maritimes

Arrondissement

De Nice

Commune

De

Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Pour 14

Contre 0

Abstentions 0

Délibération n°296

**Approbation
du Compte Administratif
2023**

**Du Budget « Eau et
assainissement de
Lucéram »**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fontj, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Prioris.

Etait représentée : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, figurant sur le tableau ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600771-20240410-02-BF
Recu le 22/04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU DE LUCERAM 2023

ANNEE 2023		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS 2023	SECTION FONCTIONNEMENT	175 483,76 €	259 017,65 €	-83 533,89 €	39 835,50 €	-43 698,39 €
	SECTION INVESTISSEMENT	174 518,89 €	192 216,39 €	-17 697,50 €	222 961,59 €	205 264,09 €
	TOTAL ANNEE 2023	350 002,65 €	451 234,04 €	-101 231,39 €	262 797,09 €	161 565,70 €
RESTES A REALISER	SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	SECTION INVESTISSEMENT	6 600,00 €	31 832,82 €	-25 232,82 €		-25 232,82 €
TOTAUX REALISATIONS + RESTES A REALISER		356 602,65 €	483 066,86 €	-126 464,21 €	262 797,09 €	136 332,88 €

Et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Président de Séance
Michel Calmet

La Secrétaire de Séance
Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Tétérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.